

10^{ème} anniversaire du Tribunal international du droit de la mer

**Allocution prononcée à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du TIDM,
le 29 septembre 2006 à Hambourg,**

**par M. Jörg Hennerkes,
Secrétaire d'Etat au ministère fédéral des transports, de la construction et du
logement à Berlin**

Monsieur le Président Wolfrum,
Messieurs les juges,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre les salutations du gouvernement fédéral, et en particulier celles de monsieur le ministre Wolfgang Tiefensee.

Je présente ainsi toutes mes félicitations au Tribunal international du droit de la mer pour ses 10 ans d'existence à Hambourg, qui est la ville allemande où la tradition maritime est la plus forte et l'un des plus grands ports du monde.

C'est en 1996 que pour la première fois un organe judiciaire important des Nations Unies – le Tribunal international du droit de la mer – a établi son siège sur le sol allemand.

Ce fut une bonne décision, comme nous le prouvent ces 10 années d'excellent travail au service du transport maritime international. Mes plus sincères félicitations !

Aujourd'hui plus que jamais, tous les Etats du monde dépendent du transport maritime : de son bon fonctionnement comme d'un coût réduit des échanges de marchandises.

Car l'utilisation de la mer pour le transport entre les grands espaces économiques du monde est un élément crucial de notre économie mondialisée : plus de 90 % du commerce intercontinental sont effectués par voie maritime, de même que 35 % des échanges de marchandises intra-européens.

25 % des exportations et importations allemandes de marchandises transitent par navire dans les ports allemands : la plus grande partie passe par celui de Hambourg, ceux de Brême et celui de Wilhelmshaven.

Dans notre pays, la navigation est avant tout un élément important de l'« économie maritime », qui présente des perspectives d'avenir très positives et revêt une grande importance pour l'ensemble de l'économie, en raison de ses liens étroits avec les autres secteurs.

En Allemagne, l'économie maritime emploie directement ou indirectement près de 250.000 personnes, dont environ 49.000 pour la navigation.

Mais cela n'est pas vrai que pour l'Allemagne.

La Commission européenne a récemment publié une étude sur les possibilités de croissance et d'emploi que l'économie maritime présente. Il en ressort que les secteurs maritimes sont déterminants pour le bien-être économique en Europe.

Dans l'Union européenne, les seuls secteurs maritimes traditionnels emploient 1,9 millions de personnes. Si l'on y ajoute toutes les activités touchant à la mer, on arrive même à 5 millions de personnes.

Grâce à notre politique volontariste de ces dernières années, l'Allemagne a réussi à augmenter le nombre de navires battant pavillon allemand.

A ce propos, il convient de mentionner le « Maritime Bündnis » [Alliance maritime] et la « Nationale Maritime Konferenz ».

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral, en concertation avec les Etats côtiers, a conclu avec l'Association des armateurs allemands et le syndicat allemand ver.di des accords concrets destinés à renforcer la position de l'Allemagne dans le secteur de la navigation maritime.

Ceux-ci ont avant tout pour objectif de favoriser la formation et l'emploi de marins allemands et ressortissants de l'Union européenne, à bord de navires de commerce battant pavillon allemand et à terre. Mais ils visent aussi l'immatriculation et la réimmatriculation de navires sous pavillon allemand.

Cette Alliance maritime, avec l'impôt sur le tonnage, constitue l'axe essentiel de la politique de navigation maritime du gouvernement fédéral (fixé dans le contrat de coalition du 11 novembre 2005). C'est aussi la cheville ouvrière de l'ensemble de l'économie maritime allemande.

Car l'Allemagne vit du succès de son commerce extérieur.

Que serait le champion du monde de l'exportation sans son économie maritime ?

A ce propos, la condition sine qua non est l'existence d'une flotte commerciale compétitive, performante et de qualité. Or, les armateurs ne sauraient entretenir une telle flotte en l'absence de règles juridiques sûres et dignes de foi.

Les accords conclus dans le cadre de l'Alliance sont par conséquent déterminants pour l'avenir maritime de l'Allemagne.

Mis en œuvre à partir d'août 2005, ces accords ont, à la satisfaction de toutes les parties, donné d'excellents résultats, raison pour laquelle tous les participants à l'Alliance ont décidé de la poursuivre.

La situation globale ayant changé, son adaptation est toutefois nécessaire.

La Nationale Maritime Konferenz :

Cette année, la 5^{ème} conférence se tiendra les 3 et 4 décembre ici même, à Hambourg.

Il s'agit de poursuivre le dialogue – entamé en 2000 à Emden, puis repris en 2001 à Rostock, en 2003 à Lübeck et en 2005 à Brême – sur l'amélioration du cadre général de l'économie maritime allemande, et d'en pérenniser les résultats.

Car les idées qui s'en étaient dégagées ainsi que leur mise en application ont été bien accueillies.

Tout ces éléments combinés nous ont permis, au cours de ces dernières années, de nettement progresser dans le classement des principaux Etats de pavillon : encore à la 24^{ème} place en 2004, l'Allemagne occupe déjà la 14^{ème} cette année.

Dans la liste des grandes flottes commerciales classées selon la nationalité du propriétaire du navire, l'Allemagne est même 3^{ème} derrière la Grèce et le Japon.

Mesdames et Messieurs,

Il est dans l'intérêt bien compris de tous les Etats, et pas seulement de la République fédérale d'Allemagne, qu'au niveau mondial, la navigation maritime internationale fasse l'objet d'une réglementation clairement et nettement définie. Les exceptions à ce principe doivent être réduites au strict nécessaire.

Nous pensons que les réglementations juridiques doivent être mises en place au niveau international, en particulier par l'Organisation maritime internationale.

En effet, dans l'économie mondialisée, les règles de la seule Union européenne n'ont qu'une portée limitée.

Ce faisant, il est essentiel de concilier vitalité de l'économie maritime, exploitation du milieu marin et protection des ressources naturelles, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur.

Car pour remplir le rôle qui est le sien, la navigation maritime a besoin de règles fiables et valables dans le monde entier, auxquelles on ne saurait se soustraire.

De même que, partout dans le monde, les mers sont reliées les unes aux autres, cela doit aussi être le cas des conditions juridiques qui régissent leur utilisation.

Il est par conséquent juste de poursuivre, dans le domaine de la navigation maritime et de la sécurité des navires en particulier, l'excellent travail des organisations internationales existantes.

Notre but n'est pas de n'avoir des mers sûres et propres qu'autour du territoire de l'Union européenne, et de « laisser faire » partout ailleurs.

Nous voulons dans le monde entier des objectifs de protection identiques pour des situations maritimes comparables.

Mesdames et Messieurs,

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) a fixé le cadre juridique de l'utilisation et de la protection de la mer, et réglé la cohabitation des différentes formes d'exploitation des espaces maritimes.

Le Tribunal international du droit de la mer est une pièce maîtresse d'un système global de règlement des différends, auquel se soumettent tous les Etats signataires de la Convention pour tous les différends qui pourraient surgir entre eux sur l'interprétation ou l'application de celle-ci.

Compétence est ainsi donnée au Tribunal par la Convention, mais aussi par tout autre accord de droit international faisant référence à l'objectif de la Convention et conférant explicitement compétence au Tribunal.

En outre, dans son livre vert sur la politique maritime, la Commission européenne signale, entre autres, que l'application et la mise en oeuvre des règles prévues dans la Convention se trouvent renforcées lorsque, dans les accords, l'on prévoit systématiquement la saisine du Tribunal.

L'Allemagne soutient énergiquement cette proposition.

Ami et protecteur du droit de la mer, le Tribunal international du droit de la mer est un organe important de l'Organisation des Nations Unies en Allemagne.

Ce pays, par son engagement réitéré en faveur du Tribunal international du droit de la mer, démontre qu'il est disposé à assumer sa responsabilité sur la scène internationale, et manifeste le vif intérêt qu'il porte au succès du travail des organismes des Nations Unies et au renforcement du système de règlement pacifique des différends.

Seule la création de normes uniformes au niveau mondial, dont le respect sera imposé par les autorités compétentes, nous permettra d'éviter que des différences d'interprétations de règles juridiques ne causent des distorsions de la concurrence sur les marchés internationaux.

Mesdames et Messieurs,

Une juridiction des plus vastes, des objets de litiges pouvant influencer sur la marche du commerce mondial, des « valeurs de litige » – comme on le dit ici, en Allemagne – qui sont, je présume, les plus élevées du monde, tels sont les atouts du Tribunal international du droit de la mer.

Je souhaite à nouveau remercier tous les juges, anciens et actuels, du Tribunal, et naturellement aussi toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs, pour l'excellent travail qu'ils y réalisent.

En vous présentant mes meilleurs vœux pour ce 10^{ème} anniversaire, je vous souhaite tout autant de réussite à l'avenir.

Merci de votre attention.